

Bilan technique et financier du S3REnR de la Corse

01/01/2025

Le S3RENr de la Corse ne prévoyant aucuns travaux de création ni de renforcement du réseau, le présent document ne constitue pas un bilan technique et financier en tant que tel. Il a simplement pour objet de faire un point sur l'évolution des volumes de production EnR en service et en file d'attente depuis l'entrée en vigueur du schéma.

Préambule

Le S3RENr de la Corse a été **approuvé le 07/06/2016** par le préfet de la Corse. Ce schéma mettait à disposition des projets de production EnR une **capacité d'accueil de 27 MW** pour atteindre les objectifs du SRCAE à l'horizon 2020.

Aucuns travaux de création ni de renforcement n'étaient nécessaires pour accueillir ce volume de production. Ainsi, la **quote-part du schéma est nulle**.

Au 1^{er} septembre 2016, toutes les capacités réservées ont été allouées et la révision du schéma a été proposée au préfet. En attendant cette révision et conformément à l'article D.342-22-2 du code de l'énergie, « *les producteurs dont les installations entrent en file d'attente en vue de leur raccordement alors que la totalité de la capacité d'accueil globale du schéma a été réservée sont redevables de la quote-part* ». Ces demandes de raccordement sont traitées conformément à la réglementation en vigueur.

Evolutions de la production d'énergie renouvelable

Production (MW)	A la date d'approbation du schéma	Au 1 ^{er} janvier 2025
En file d'attente	55	136
En service	356	445
Total	411	552

La répartition des projets EnR en service au 1^{er} janvier 2025 est la suivante :

- 2,3 MW de biogaz
- 221 MW d'hydraulique
- 11,7 MW d'éolien
- 164,3 MW de PV
- 45,6 MW de PV+stockage

La répartition des projets EnR en file d'attente au 1^{er} janvier 2025 est la suivante :

- 1,2 MW de projets biomasse
- 28,2 MW de projets éoliens*
- 1,8 MW de projets hydrauliques*
- 88,6 MW de projets PV
- 16 MW de projets PV+Stockage

*Les projets en repowering ont été comptabilisés en file d'attente.

A ce jour, plusieurs postes sources de Corse ne disposent plus ou quasiment plus de capacité d'accueil physique.

Un projet demandant un raccordement sur un de ces postes doit être orienté vers le poste source le plus proche disposant de la capacité d'accueil nécessaire.

Or, il n'est pas toujours possible d'identifier une solution de raccordement techniquement réalisable, s'appuyant sur un poste source voisin.

Dans ce cas de figure, conformément aux dispositions de l'article D.342-23 du code de l'énergie, le traitement de la demande de raccordement est suspendu jusqu'à la révision du S3REnR de Corse.

Cette suspension ne remet pas en cause l'entrée en file d'attente du demandeur du raccordement.

Les capacités de transformation disponibles sur les postes de Biguglia, Ghisonaccia, Morosaglia, Pancheraccia, Sisco, et Travo ne permettent plus de satisfaire les demandes de raccordement.

A ce jour, 46 projets sont suspendus pour une puissance totale de 35 MW.

Le processus de révision est engagé, et les échanges avec la DREAL et la Région ont permis de définir des hypothèses pour les capacités cibles du nouveau schéma.

Les études de dimensionnement avec ces capacités cibles sont lancées pour évaluer leur impact sur les réseaux HTB et les postes sources, dans le but de définir les investissements nécessaires.